

## ADMINISTRATION

### AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

EFS  
Établissement français du sang

**Décision n° DS 2016-71 du 17 novembre 2016 portant délégation de signature  
à l'Établissement français du sang**

NOR : AFSK1631026S

Le président de l'Établissement français du sang,  
Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1222-5 et R. 1222-8;  
Vu le décret du 15 octobre 2012 portant nomination du président de l'Établissement français du sang,

Décide:

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. Thierry Schneider, directeur de la mission des affaires internationales, à l'effet de signer, au nom du président de l'Établissement français du sang, la convention de coopération avec le ministère de la santé de la République du Cameroun.

#### Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité*.

Fait le 17 novembre 2016.

*Le président de l'Établissement français du sang,*  
F.TOUJAS